

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 5 mars 2009

Etaient présents

Représentants de l'Administration

Titulaires

Didier SELLES
Administrateur Général du Musée du Louvre

Carole ETIENNE-BOISSEAU
Directrice des ressources humaines

Alain BOISSONNET
*Directeur de l'architecture, de la muséographie
et des techniques*

Jean-Marc IROLLO
Directeur adjoint des ressources humaines

Serge LEDUC
Directeur de la surveillance

Suppléants

Sophie LEMMONIER
*Directrice adjoint de l'architecture, de la muséographie et des
techniques*

Jean-Pierre CLÉMENT
*Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des
techniques*

Juliette ARMAND
Directrice de la production culturelle

Membres de droit

Françoise MOREAU
Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGER
Inspecteur hygiène et sécurité

ACMOs

Alix HARROUK
Françoise LABRE
Christine LALO

Stéphane BERNARD
Alain BALDACCHINO
Nathalie TCHENQUELA

Brigitte COTTEVERTE
Chargée de mission hygiène, sécurité

Musée du Louvre -

et conditions de travail

Nathalie DURKHEIM
Psychologue

Hélène MAHE
Chef du service formation et GPEC

Représentants du personnel

CGT

Anne-Marie HADBI
Christa HENOCQ
Didier MARTIN
Sébastien NEE

Franck BOYER
Gary GUILLAUD
Manuel MERLET
Nacéra TAIBI

CFDT

Sophie BERTHOMIEUX
Christiane ISAAC

SUD CULTURE

Élisa FRIEDRICH
Mathias BOGNON
Marie COADIC
Élise MULLER

Invités/Experts : **Pour l'administration**

Major VAUDEL
Farida LAIDAOUI
Marc TRISTANT
Brigitte CASTAN
Xavier MILAN
Laetitia GIRBEAU
Alexandra KARDIANOU
Cédric JUPPE
Julia RIGADE
Delphine DUQUESNOY

Pour les organisations syndicales :

Didier CARTON (expert CRAMIF pour la CGT)

Absents excusés

Hervé BARBARET – *Administrateur général adjoint*

Bruno CORDEAU – *Direction adjoint de la surveillance*

Jean-Raoul ENFRU – *Délégué à la sécurité et à la sûreté*

Yves-Lise LAMBERT- Acmo

Catherine MALLEGOL – CGT

Nabil LAHIANE – CGT

Sophie AGUIRRE – Sud Culture

Benjamin FAVREAU – Sud Culture

Absents excusés

Hervé BARBARET – *Administrateur général adjoint*

Bruno CORDEAU – *Direction adjoint de la surveillance*

Jean-Raoul ENFRU – *Délégué à la sécurité et à la sûreté*

Yves-Lise LAMBERT- Acmo

Catherine MALLEGOL – CGT

Nabil LAHIANE – CGT

Sophie AGUIRRE – Sud Culture

Benjamin FAVREAU – Sud Culture

Sommaire

I. Approbation du procès verbal du chs du 15/10/2008	5
II. Programme de prévention des risques professionnels liés à la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison suite à l'étude de la CRAMIF et travaux du sous groupe GTP-CHS (pour avis)	5
III. Programme de prévention des risques professionnels dans les ateliers suite à l'inspection hygiène sécurité (pour avis)	16
IV. Protocole handicap 2009-2011 (pour avis).....	18
V. Bilan hygiène sécurité conditions de travail 2008 (pour information)	24
VI. Rapport d'activité médicale 2008 (pour information)	33
VII. Rapport d'activité de la psychologue 2008 (pour information)	40
VIII. Suivi des actions CHS (pour information).....	42
IX. CR de visites CHS : Louvre des Antiquaires (pour information).....	45
X. Visites CHS 1 ^{er} semestre 2009 (pour confirmation)	46
XI. Questions diverses	47

La séance débute à 14 h 15, sous la présidence de M. Selles.

M. IROLLO procède à l'appel. Un certain nombre d'experts a été nommé :

** pour l'administration sur tous les points : M. Milan, le Capitaine Duarte-Paixao remplacé par le Major Vaudel, Mme Castan, Mme Girbeau, Mme Laidaoui, Mr Tristant.*

** expert extérieur sur le point aire de livraison : M. Carton (CRAMIF)*

** pour les organisations syndicales :*

Sur le point Protocole handicap : Mme Kardanou pour la CGT, M. Juppé pour la CFDT, Mme Duquesnoy pour la CFDT

Pour la formation syndicale : Mme Rigade pour Sud Culture

Le secrétaire adjoint de séance est Sud Culture.

Inversion des points de l'ordre du jour, les points pour consultation seront traités préalablement.

I. Approbation du procès-verbal du CHS du 15/10/08

Le procès verbal du CHS du 15/10/08 est approuvé à l'unanimité.

II. Programme de prévention des risques professionnels liés à la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison suite à l'étude de la CRAMIF et travaux du sous-groupe GTP-CHS (pour avis)

Mme COTTEVERTE

Suite aux travaux réalisés par le sous-groupe aire de livraison du groupe permanent GTPCHS, la CRAMIF est venue en conseil sur la problématique de la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison. M. CARTON va nous présenter l'état des lieux qu'il a réalisé à partir des éléments que nous lui avons transmis, puis nous pourrions débattre sur le programme d'actions qui vous a été proposé pour avis.

M. CARTON

Le musée du Louvre nous a contactés pour aider à déterminer l'origine des alertes à l'aire de livraison. Je me suis rendu dans vos locaux une première fois au mois de juillet. Etant donné la complexité, j'ai jugé pertinent de m'entourer d'un technicien de notre centre de mesures physiques qui est venu voir à son tour la configuration des locaux. Etant donné l'étendue du problème tant géographique qu'intellectuel, il a proposé une intervention sur pièces plutôt que des mesures *in situ* de l'état de votre ventilation.

Vous avez une bibliothèque qui est bien remplie d'informations, qui nous a paru suffisamment pertinente pour poser le problème et pour proposer au vu de la littérature, des pistes de prévention. Nous avons été questionnés en particulier sur le Drager, sur vos seuils d'alerte et d'évacuation. Sur

ce sujet, je peux vous parler des valeurs moyennes d'exposition (VME) qui sont donc des valeurs sur 8 heures. Il y a une circulaire du ministère qui prévoit qu'en dessous de 30 % de la VME, tout va bien. Entre 30 et 70 %, il faut une surveillance accrue. À partir de 70 %, on déclenche des actions correctives pour abaisser le niveau de pollution. Certains gaz montent et d'autres descendent, migrent vers d'autres pièces dans des concentrations qui sont sans rapport avec celles que mesure le Drager, parfois favorables, parfois défavorables. En fait le Drager a une pertinence à partir du moment où vous déterminez des seuils et qu'ils sont suffisamment bas, je dirai pour garantir que vous déclenchez l'alerte suffisamment tôt. Mais il n'y a aucun étonnement me semble-t-il à avoir sur le fait que parfois le Drager ne dit rien et que les gens se plaignent, et potentiellement le contraire. D'autant plus que vous êtes soumis à de nombreux courants d'air, de nombreuses rétentions dans d'autres zones et c'est donc relativement compliqué.

On peut se questionner aussi sur ce que vous mesurez. Vous êtes face à une pollution automobile, principalement constituée de gaz d'échappements, de diesels – par nature cancérigène. La réglementation CMR¹ s'applique. Elle consiste à supprimer le cancérigène. Si on ne sait pas encore bien le faire pour les gaz d'échappements, il est techniquement possible d'abaisser au niveau le plus bas et surtout de ne pas exposer les salariés non concernés par l'activité des polluants en question.

Ce qui m'amène à parler de prévention et à évoquer avec vous les pistes suivantes : isoler les locaux où on ne travaille pas en présence de véhicule et je ne peux qu'encourager votre projet. L'isolation ne consiste pas seulement à étanchéifier les ouvertures, mais aussi à mettre les locaux en surpression. Bien sûr pour les bureaux mais aussi d'autres locaux qui restent à identifier notamment la menuiserie qui est au voisinage et qui devrait avoir une ventilation particulière et dans le traitement de laquelle on doit intégrer toute cette problématique de la migration de pollution d'un lieu vers l'autre. Cela nécessitera une étude ; au vu des chiffres et des plans que vous nous avez fournis, le besoin théorique de ventilation est énorme. Pour l'abaisser, notre théorie de séparation et de cloisonnement prend tout son sens. Il est intéressant d'étudier plus finement votre production d'air en entrée et en sortie, local par local. Je ne parle pas de production théorique mais réelle : on a des chiffres qui datent de l'installation ; il y a du vieillissement, de l'encrassement ; il y a des entretiens qui sont faits mais une installation de ventilation fluctue dans le temps et il serait intéressant de faire le point aujourd'hui et de croiser aussi avec l'activité. On nous a parlé d'aires où les camions manœuvrent : identifiez-les sachant ce qui se passe dans les locaux là où il y a besoin d'avoir du personnel, là où il n'y en a pas besoin. Créons des zones de repli pour les personnes qui sont en présence de véhicules ; à titre d'exemple il y a une machine à café sur l'aire de livraison. Mettons-la ailleurs, c'est peut-être anecdotique mais prendre son café alors que les camions manœuvrent, il y a peut-être mieux à faire. L'objectif est d'identifier les locaux par activité, de les qualifier en matière de besoins aérauliques, voire comment ils sont équipés aujourd'hui et de rattraper l'écart. Cela nécessiterait de cloisonner un tant soit peu ces locaux et ces activités. Je pense notamment à la porte de quinze mètres qui est ouverte sur la voie : est-il possible de la cloisonner d'une façon ou d'une autre ? C'est certainement à étudier. Dans l'aire de livraison, il y a plusieurs zones à définir et à cloisonner ; à titre d'exemple, dans l'aire de livraison des œuvres, il y a un quai où évoluent des agents qui manutentionnent des œuvres et dans la même aire des camions. On peut imaginer que cela puisse être en partie ou totalement séparé. L'idée est également de favoriser les captages à la source. C'est-à-dire que vos installations de boas soient suffisamment dimensionner en matière de captage et utilisables. En effet, j'ai l'image de deux boas

¹ CMR : cancérigène/mutagène/reprotoxique

qui sont à disposition : sont-ils utilisés, correspondent-ils totalement aux besoins ? Je pense que l'étude de l'activité montrera ce qui est à ajuster au niveau de l'installation. Il s'agit de ne pas mettre en œuvre une « usine à courants d'air » ; effectivement si vous essayiez de diluer l'ensemble de la pollution, il faudrait creuser dans la cour, il y a trop de mètres cube à introduire et à extraire.

M. SELLES

Merci pour ces précisions.

Vous avez eu des réunions avec nos collaborateurs et vous avez constaté l'état des locaux. Pour notre part, nous avons défini un programme de prévention qui doit tenir compte de vos préconisations. Pouvez-vous en parler ?

Mme COTTEVERTE

Nous avons créé un tableau qui reprend le type de danger, l'évaluation du risque, les objectifs et actions mises ou à mettre en place. Nous attendions les préconisations de la CRAMIF pour que commence un certain nombre de travaux et la DAMT pourra nous éclairer sur le sujet.

En ce qui concerne la qualité de l'air et la ventilation des lieux, il faut considérer deux types de locaux : les locaux à pollution non spécifique (bureaux, PC...) pour lesquels il faut mettre en place certaines mesures techniques (en particulier une mise en surpression). Il y a également des locaux à pollution spécifique (aires de livraisons) pour lesquels il faut agir sur les risques chimiques : la problématique est complexe et nécessitera des études complémentaires pour trouver des solutions efficaces. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises : le Drager a été changé, les seuils d'alerte et d'évacuation ont été diminués. Il faudra continuer à travailler sur la problématique des boas (dimensionnement, efficacité).

Un sous-groupe du GTPCHS travaille plus particulièrement sur l'aire de livraison. Il étudie les aspects organisationnels, en particulier sur la partie des procédures (modalités d'alertes et d'évacuation). Il faut aussi travailler sur les modalités d'évacuation : qui organise ? Comment ? Qui s'assure que l'ensemble des personnels est évacué ? Qui vérifie que la zone n'est plus polluée et prend la décision de retour dans la zone ? Enfin nous avons aussi à traiter le risque d'exposition à la poussière de bois provenant de l'atelier d'installation et du captage à ce jour insuffisant de ces poussières.

M. SELLES

Je note le caractère pragmatique des propositions que vous formulez et qui nous permettront de compléter le programme de prévention. Je pense à tout ce qui concerne l'identification des locaux en fonction de la zone d'activité : la nécessité de sortir de la zone les agents qui ne sont pas directement concernés par les activités de l'aire de livraison, la suppression de certains locaux qui se trouvent dans l'aire de livraison, la vérification des installations de ventilation et de l'utilisation des boas, la possibilité de zones de repli, le cloisonnement des locaux. Ceci est très important car cela permettra de limiter la puissance de la ventilation nécessaire. Actuellement, nous avons un volume immense impossible à ventiler. Tout part de l'étude de l'activité que nous allons mettre en place (en plus du programme de prévention).

Mme COADIC

Le programme de prévention a-t-il été réactualisé de façon exhaustive suite aux préconisations de la CRAMIF ?

M. CARTON

Nous avons fait un rapide débriefing après notre réunion du 13. Nous nous sommes mis d'accord sur la chronologie que je viens d'évoquer. Je dois, en plus, produire un rapport écrit qui reprendra ces thèmes.

M. SELLES

Le programme de prévention sera enrichi, ce qui était l'objet de l'intervention de la CRAMIF. Les préconisations effectuées ont déjà été prises en compte. Sinon, elles le seront dans le programme de prévention que nous enrichirons pour le prochain CHS – dès lors que nous aurons votre rapport écrit.

M. MERLET

Je reviens sur l'intervention de Mme Cotteverte. La CGT tient à exprimer sa perplexité, voire son inquiétude, par rapport au document et à la présentation de ce jour. Certains points ont déjà été vus en CHS et nous avons le sentiment qu'il n'y a pas eu d'évolution. Vos préconisations ont déjà été décrites et devaient être initiées bien avant le CHS d'aujourd'hui. Je cite l'exemple des tuyaux de raccordement des pots d'échappement (sans résultats probants) ou de l'homogénéisation des procédures en cas d'atteinte du seuil d'évacuation. Sur ce dernier point, des notes de service ont été écrites par divers responsables. Hormis le fait qu'elles n'ont pas été transmises au CHS, ces notes n'auraient pas été transmises à la surveillance.

Mme COTTEVERTE

Cela m'étonne.

Mme HENOCQ

Une note de la surveillance a été fournie par Main sécurité. Il était question que les responsables de Main sécurité refassent une note. Je voulais savoir où cela en était et quelle était la consigne générale du 9 janvier pour les agents de Main sécurité.

M. LEDUC

Je n'ai pas le détail. Les représentants de Main sécurité établissent des consignes sur la base des informations et des demandes que leur adresse le Louvre. En l'occurrence, nous avons demandé à Main sécurité d'adapter la consigne de leurs salariés en fonction des consignes générales qu'on leur donnait. C'est le travail qui a dû être fait et dont Brigitte Cotteverte a assuré la coordination.

Mme COTTEVERTE

Dans le cadre du travail avec le sous-groupe, nous avons essayé de reprendre les différentes consignes et procédures mises en place. Il y a effectivement un problème d'homogénéisation qu'il nous faut résoudre. Au PC Lemonnier, il y a une consigne d'évacuation par zone en fonction des

résultats du Drager or le message délivré en cas d'évacuation est général pour l'ensemble de l'aire de livraison. Pour Main sécurité, a été discuté le fait de savoir si les agents resteraient dans leur local qui est en suppression. Il reste donc à harmoniser toutes ces questions : qui évacue et comment, qui reste et qui ne reste pas...

M. SELLES

Ce que vous venez dire recoupe beaucoup d'actions que nous avons déjà menées ou que nous mènerons. C'est un processus en amélioration continue. Ainsi par exemple les boas : tout d'abord ils n'existaient pas puis nous les avons mis en place ; nous nous sommes rendus compte que certains ne fonctionnaient pas alors nous les avons adaptés puis comme le signale la CRAMIF, il faudra réétudier la localisation de certains. L'intervention de la CRAMIF à notre demande vise à enrichir le programme de prévention sachant que ce qui a été dit recoupe beaucoup d'actions déjà menées ou à mener. Au passage, je remercie le sous-groupe spécial de son travail pour nous permettre d'améliorer la sécurité des agents dans cette zone.

M. MERLET

Nous ne remettons pas en cause le travail déjà accompli. Nous disons simplement qu'il y a urgence sur certains points et que l'on pourrait s'attendre à ce que certains travaux ou améliorations surviennent plus rapidement. À la lecture de ce document, nous étions quelque peu énervés, car nous avons eu le sentiment d'avoir peu évolué suite aux constats du précédent CHS.

M. SELLES

Je précise qu'il s'agit de celui du mois d'octobre.

M. MERLET

Nous parlons de sujets graves et de risques d'accidents (peut-être mortels) pour des personnes. Il y a des choses simples, comme la machine à café dont je ne comprends pas qu'il faille six mois pour la déplacer. Sur les dernières pages du document, on voit qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous souhaitons une véritable évolution sur les points d'urgence, évolution que nous pourrions constater dès le prochain CHS.

Par ailleurs, nous nous sommes étonnés que les organisations syndicales n'aient pas été conviées à la réunion avec la CRAMIF.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Cet appel à la CRAMIF a été décidé par l'administration du Louvre et il était logique que cette réunion de restitution soit faite en présence des représentants de l'administration pour réagir aux préconisations de la CRAMIF. Il faut nous laisser le temps pour revenir vers les organisations syndicales et leur faire part des actions que nous mettons en œuvre.

Mme HENOCQ

Les organisations syndicales qui ont participé à l'élaboration du cahier des charges souhaitent simplement avoir le retour du travail effectué en présence de M. Carton.

M. SELLES

M. CARTON est bel et bien là aujourd'hui, ce dont je me félicite et je passe la parole à Alain Boissonnet.

M. BOISSONNET

S'agissant des locaux « hors-pollution spécifique », dès la création de l'aire de livraison (il y a environ vingt ans), ces locaux avaient été conçus comme étant en surpression. À l'époque, les règles n'étaient pas les mêmes, la surpression était plus que légère. Les dix ans qui ont suivi la construction de l'aire de livraison, les portes des bureaux sont toujours restées ouvertes. Par la suite, elles ont été équipées de ferme-porte. Lors du dernier CHS, nous avions déjà en cours un appel d'offres pour améliorer la différence de pression entre les locaux de bureau et l'atmosphère de l'aire de livraison. Mais lorsque le Louvre a lancé la demande d'étude de la CRAMIF, nous avons suspendu l'appel d'offres, car nous avons pensé que les prescriptions de la CRAMIF pouvaient influencer sur la nature des prestations possibles. Nous voulions attendre les résultats de la CRAMIF pour modifier (ou non) le cahier des charges pour l'appel d'offres. Aussi, le rapport verbal de M. Carton, le 13 février dernier, ne remettait pas en cause les dispositions que nous avions déjà prises.

M. CLEMENT

Il se trouve que l'appel d'offres a été infructueux. Partant de ce constat et sachant les travaux de la CRAMIF, nous avons souhaité attendre pour intégrer leurs préconisations. Nous relançons l'appel d'offre en procédure négociée, ce qui va être plus rapide.

M. BOISSONNET

Les préconisations sur les surpressions seront mises en œuvre pour la fin du premier trimestre 2010 compte tenu de l'importance des travaux. S'agissant des boas, outre le problème du cloisonnement et de l'installation de zones de repli, il faut faire l'analyse et l'étude de l'activité réelle pour déplacer et améliorer le type actuel de captation à la source. Dans l'aire de livraison Œuvres par exemple, on trouve un boa de chaque côté. Ces boas sont plutôt maltraités par les chauffeurs qui sont chargés de les mettre en place sur leur tuyau d'échappement. Certains ont été écrasés, ce dont on a parlé dans des CHS précédents. Actuellement ils sont tous en état de fonctionnement. Ce qui nous interpelle dans les propos de Mr Carton concerne leur localisation. Je remercie également M. Carton pour les précisions apportées car il nous donne des pistes nouvelles pour améliorer la qualité de l'air dans cette zone.

Mme COTTEVERTE

Sur le plan organisationnel, j'ajoute qu'il y a désormais un responsable de l'unité Aire de livraison. De même qu'il y a un responsable régisseur œuvres qui est en poste sur l'aire de livraison œuvres qui tous les deux permettent une meilleure gestion de flux dans la zone.

M. TRISTANT

Cela va faire six mois que je suis à l'aire de livraison du musée du Louvre. Pour l'instant, je n'ai jamais eu la nécessité de faire mettre les boas, tous les chauffeurs arrêtent les moteurs de leur camion sur ma demande expresse. Nous essayons également de fluidifier les circulations en ayant une organisation avec mon collègue côté œuvres. Depuis quelque temps, ça va beaucoup mieux.

M. NEE

Certains sujets avancent et c'est très bien. En revanche, d'autres paraissent avoir vraiment du mal à avancer. Pensez-vous avoir informé tout le personnel, par secteur, sur les risques ?

Mme MOREAU

Nous avons fourni l'information par secteur : surveillance (agents de jours et agents de nuits), DAMT (chauffeurs, installateurs), DRHDS (logistique et chauffeurs). Nous avons associé les entreprises extérieures, présentes à ce moment, la surveillance, le courrier et les caristes.

M. NEE

On est embêté par ce problème de pollution du fait qu'on travaille à côté et que c'est une zone de circulation pour nous. On n'a pas été informé et ça pose un problème.

Mme MOREAU

Nous en avons discuté lors de la réunion, puisque nous avons déterminé une définition de l'aire de livraison et de la zone polluée. Vous étiez parmi les personnes qui circulaient dans cet espace et qu'on devait informer. Il s'agit de mettre en place quelque chose pour éviter de circuler dans la zone polluée.

M. NEE

Ce n'est pas une réponse. Un agent a tout de même été intoxiqué et a fini à l'infirmerie. Soit on informe tout le monde, soit on n'informe pas.

M. SELLES

L'information a été donnée afin que les personnes susceptibles de passer dans la zone le fassent rapidement.

M. NEE

Par ailleurs, le plan d'évacuation devait être vérifié et cela est indiqué dans le tableau comme « restant à faire ». Quand ce plan d'évacuation sera-t-il vérifié ? Le dernier CHS date du 15 octobre et des choses aussi simples que celle-ci n'ont pas été faites. Il ne me semble pas que nous ayons avancé sur l'essentiel, à savoir la prévention des salariés qui travaillent sur place.

Mme COTTEVERTE

Il faut déterminer à qui il revient d'organiser l'évacuation. Il nous faudra voir ce point avec la DAMT et le SPSI.

M. NEE

La même réponse m'avait été faite le 15 octobre.

M. SELLES

Le SPSI va organiser l'exercice.

M. VAUDEL

Nous pouvons organiser tous les exercices qui peuvent être demandés par le musée. Il faut qu'un responsable le demande et qu'il puisse déterminer les participants à l'exercice.

M. SELLES

La DAMT va organiser ça avant le prochain CHS.

Mme BERTHOMIEUX

Je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle tous les agents du PC ont eu l'information. Seulement les agents présents ce jour-là dans le PC ont eu l'information. Les autres ne l'ont pas eu et se demandent pourquoi.

Mme MOREAU

Suite à l'information, le document a été transmis. Je veux bien, si nécessaire, fournir à nouveau l'information.

M. SELLES

Recommençons.

M. BERNARD

Ma question s'adresse à M. CARTON. Je voudrais savoir si un véhicule « moteur arrêté au démarrage » est plus polluant qu'un véhicule qui tourne en permanence.

M. CARTON

Tout dépend. Si un camion reste un quart d'heure en stationnement, il est préférable de faire arrêter le moteur. Il n'y a aucune règle.

M. BOYER

Il faut savoir qu'au démarrage d'un moteur diesel, des gaz non brûlés s'échappent (fumée noire). Si c'est pour une minute d'arrêt, il ne faut sans doute pas couper le moteur ; pour une durée plus longue, c'est préférable.

M. CARTON

On trouve essentiellement les boas dans les garages, parce qu'il y a besoin de maintenir le moteur allumé pour les réglages et les postes de travail sont fixes. Vous l'utilisez dans une configuration autre que je trouve pertinente, dans la mesure où vous avez, à certains endroits, l'obligation de laisser tourner le moteur. Là, il faut bien sortir ces fumées. Il n'empêche qu'il y a les parkings où les moteurs tournent. C'est pourquoi je vous invite à réduire cette zone de parking. La nécessité de ventiler ce local en diluant la pollution vous entraîne à générer un volume de renouvellement dix fois supérieur à celui du local, ce qui fait un gros volume d'air à traiter. Il faut restreindre cette zone directement au pot d'échappement ; quand on ne peut pas, autour.

M. SELLES

Nous attendons votre rapport écrit. En réponse à certaines interventions, notamment celle de Mme Berthomieux et M. Nee, je m'engage à ce que des actions soient réalisées avant le prochain CHS : exercices d'évacuation de la zone, information...

Mme COADIC

SUD ne prendra pas part au vote. Nous préférons attendre l'étude définitive de la CRAMIF.

M. SELLES

Je vous propose de considérer que nous en sommes déjà aux premières étapes de mise en œuvre du programme de prévention. Je ne pense pas qu'aucune de ces mesures ne sera infirmée. Le programme va cependant être complété et enrichi. Je vous propose de vous exprimer sous réserve des recommandations de la CRAMIF que nous prendrons en compte. En quelque sorte, nous votons un premier programme de prévention.

Mme COADIC

D'accord. De toute façon, nous serons attentifs à la suite des événements.

Mme HENOCQ

Je reviens sur l'intervention de M. Boissonnet concernant les boas côté œuvres. Depuis plusieurs mois, une grande caisse se situe sous la salle de pause des installateurs et qui oblige le chauffeur à monter sur cette caisse pour aller récupérer le boa. J'ai de grands doutes quant à l'utilisation de ce boa.

M. BOISSONNET

Votre observation recoupe l'intervention de M. CARTON sur la pertinence du positionnement de nos boas.

Mme HENOCQ

Concernant le recensement des agents demandant un suivi médical renforcé, s'agit-il d'une visite médicale annuelle ?

Au CHS du 8 janvier, il avait été demandé de vérifier si le message d'évacuation était audible dans toutes les zones. Je suis étonnée que nous devions attendre le schéma directeur incendie pour régler ce problème soulevé il y a plus d'un mois.

Mme LEMMONIER

Pendant une évacuation, la ventilation est en grande vitesse et le message n'est pas audible. Il faut recommencer le test pour vérifier ce point. Les tests ont été faits partout.

Mme HENOCQ

Il avait été question de mettre en place des alarmes visuelles. Sur toutes les préconisations de M. CARTON et sur les problèmes organisationnels soulevés tous les mois, nous souhaiterions un calendrier précis des actions et un échéancier.

M. SELLES

D'accord.

Mme HENOCQ

Page 6 du tableau : « *Circulation et travail de plain-pied/encombrement des zones de la zone de stockage /organiser les conditions de stockage/en cours* ».

M. TRISTANT

C'est en cours. Cela se fait tous les jours, même au niveau de la VDI. Nous essayons d'être vigilants au maximum, pour des raisons de sécurité évidentes.

Mme HENOCQ

Peut-on faire un point sur les protocoles de déchargement des sociétés de transport ?

M. TRISTANT

Nous avons déjà commencé à travailler sur un protocole de chargement/déchargement au niveau de l'aire de marchandise. Il est vrai qu'en établissant des protocoles, nous pourrions toucher un maximum de transporteurs à la base. Nous pourrions ainsi couvrir la grande majorité des intervenants.

Mme HENOCQ

Par ailleurs, l'émission de bruit engendrée par la ventilation ne doit pas dépasser 80 dB.

M. CLEMENT

On est en dessous de 80 dB.

Mme HENOCQ

« *Présence de compacteurs dans les zones : faire des analyses bactériologiques* ».

Musée du Louvre -

M. CLEMENT

Cela va être fait les 6 et 9 avril pour l'atelier d'installation.

Mme HENOCQ

Et les analyses bactériologiques ?

M. CLEMENT

Nous attendons les offres du bureau de contrôle. Le dépouillement des offres est prévu le 23 mars. La notification devrait avoir lieu le mois qui suit.

Mme COADIC

J'aimerais savoir si le rapport de la CRAMIF sera intégré au dossier du prochain CHS.

M. SELLES

Le rapport sera communiqué au groupe permanent et il sera accessible à tous ceux qu'il intéresse.

Mme COADIC

Nous ne participons pas au groupe permanent.

M. SELLES

Le rapport vous sera transmis.

Mme ISAAC

Sur l'exposition du personnel aux poussières fines, vous indiquez : « *mesures réalisées périodiquement par le laboratoire d'hygiène de la ville de Paris* ». J'aimerais des précisions sur la périodicité en question.

M. SELLES

Tous les six mois ?

M. BOISSONNET

Je vérifierai.

M. SELLES

Je propose d'approuver les premières mesures, telles que décrites dans l'actuel programme de prévention, sous réserve des mesures complémentaires qui pourraient ressortir des préconisations du rapport de la CRAMIF.

Vote : Pour : Administration, SUD,CFDT : – Abstention :CGT

III. Programme de prévention des risques professionnels dans les ateliers suite à l'inspection hygiène sécurité (pour avis)

M. BOISSONNET

Nous disposons sur ce point d'un calendrier précis. Ce programme fait suite au rapport remis par M. Rogier. J'ai transmis à chacun des ateliers les parties de ce rapport qui le concernait directement. Ensuite, les visites que nous avons programmées ont pour but d'aller voir tout ce qui est à faire dans les ateliers et de prendre éventuellement les mesures au niveau de la direction voire du musée.

Mme COADIC

Il s'agit de visites, mais l'ordre du jour parle de « programme de prévention ».

M. IROLLO

En effet, ce n'est pas le bon mot.

M. NEE

Au dernier CHS, nous avons demandé (en page 19 du PV) un calendrier des actions à mener, accompagné d'un échéancier.

M. SELLES

M. Boissonnet disait que nous pourrions organiser des ateliers auxquels participeront le chef de service des travaux muséographiques et l'ACMO de la DAMT de façon à ce que, pour chaque atelier, nous regardions les améliorations à faire pour définir ce qui relève de la responsabilité du chef d'atelier ou d'une autre responsabilité. Nous pourrions ainsi définir des mesures de prévention dans les ateliers. Il était prévu d'aller sur place pour évaluer les améliorations à réaliser.

M. NEE

Ce n'est pas ce que nous avons demandé...

M. SELLES

Les visites n'ont pas encore eu lieu.

M. NEE

Ce qui est dommage. Il me semble que les deux ateliers (électromécanique et chauffeurs) qui n'avaient pas été traités dans le rapport ne le sont toujours pas. On ne voit toujours pas de visite pour ces ateliers.

M. BOISSONNET

Ils ne sont pas vraiment dans le rapport, mais je les ajouterai.

M. NEE

Je me suis entretenu avec les chefs d'atelier et nous sommes contre ce principe de revisite. Nous préférierions une réunion de travail. Depuis le 15 octobre, les chefs d'atelier ont réalisé des choses par anticipation, mais il n'y a pas eu de discussion avec nos supérieurs hiérarchiques sur ce qui est important à mettre en œuvre.

M. SELLES

Votre proposition de mettre « *réunion de travail* » est acceptée. Une réunion de travail a été déjà faite.

M. NEE

Les chefs d'atelier ne voient pas les choses avancer depuis le 15 octobre.

M. BOISSONNET

Les responsables de la DAMT font ce qu'ils peuvent avec les contraintes de leur emploi du temps. Les visites sont désormais programmées. Il y aura une réunion de travail à l'issue de laquelle un programme de travail sera établi. Au CHS du mois de juin, nous aurons un programme de travail pour tous les ateliers.

M. MERLET

J'ai une question sur l'absence de l'ACMO aux réunions de travail.

M. BOISSONNET

C'est une omission. L'ACMO était présent à la réunion. Il a donné son avis sur le rapport qui servait de base.

M. SELLES

Sous réserve des corrections apportées par M. Nee, je vous propose d'approuver le calendrier de réunion de travail.

Mme HENOCQ

Les visites du groupe de travail devaient commencer avant le 1^{er} décembre, ce qui n'a pas été fait. Tout comme n'a pas été fourni le programme détaillé, comme vous vous y étiez engagés.

M. SELLES

Je vous laisse décider de votre vote. Nous avons voté pour. Nous avons bien pris en compte la nécessité d'avoir un programme de travail l'issue de ces réunions.

Vote : Pour : Administration – Abstention : CGT, CFDT / Sud ne prend pas part au vote

IV. Protocole handicap 2009-2011 (pour avis)

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Le protocole handicap, signé en décembre 2005 par les quatre organisations syndicales représentatives du musée, prévoyait une clause de renégociation. Vous avez tous été conviés à construire un nouveau protocole qui améliorera celui venu à échéance l'an dernier.

Ci-après les propositions qui vous ont été faites :

- une politique de recrutement plus offensive ;
- conforter tout le réseau d'acteurs, qui sont les relais de notre politique en faveur du personnel handicapé ;
- améliorer le recours de l'établissement aux structures de travail protégé qui emploient du personnel handicapé.
- améliorer les instances qui portent la mise en œuvre de ce protocole ;
- retravailler et redéfinir toutes les procédures de reclassement des agents, puisque nous avons constaté que la procédure en vigueur n'était pas suffisamment claire ;
- mettre en place des prestations ciblées pour les travailleurs handicapés ;
- continuer à sensibiliser sur le sujet du handicap, notamment le personnel encadrant.

J'ajoute que ce projet est à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Sur la base de ce protocole, nous envisageons de passer une convention avec le fonds d'insertion pour le personnel handicapé de la fonction publique, ce qui nous permettra de prendre en charge un certain nombre d'actions, notamment tout ce qui a trait aux aménagements de poste et à l'accessibilité des locaux du personnel en lien très étroit avec la DAMT.

Mme COADIC

Ce protocole sera-t-il présenté en CTP ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Oui.

Mme KARDIANOU

Nous avons quelques remarques. Le texte a été modifié depuis la dernière réunion et nous ne retrouvons pas certains éléments dont il était convenu de les intégrer.

En page 7, sur les acteurs institutionnels, nous avons insisté sur la mention concernant les missions du gestionnaire administratif Hygiène et sécurité/Insertion du personnel handicapé.

Mme COTTEVERTE

Nous allons l'ajouter.

Mme KARDIANOU

Au même endroit, s'agissant des responsables administratifs et financiers, il faudrait reprendre la description de leurs missions. Les RAF sont aussi impliqués dans les différentes phases d'insertion et de maintien de l'emploi des travailleurs handicapés (recrutement, accueil dans les services, aménagement de postes, formation et information). Les RAF sont très souvent mentionnés dans le texte et il serait bon que leurs fonctions soient clarifiées dans le protocole.

Par ailleurs, nous aimerions des précisions sur la nature des activités de la commission de suivi du protocole. Nous proposons une petite modification du texte. Suite à votre phrase « *examin elà synthèse...* nous proposons de mettre *examine un tableau de bord détaillé des actions menées et fait des préconisations en fonction des avancées* », nous proposons d'ajouter « Il nous fournit un bilan de la collaboration avec les différents ESATS ». En fait, nous voulons que cette commission de suivi nous donne un bilan des différentes actions. Les trois dernières années, nous étions quelque peu frustrés des chiffres transmis en réunion, chiffres qui ne nous parlaient pas vraiment. Désormais, nous souhaitons le suivi effectif des différentes actions (date de la demande, objet de la demande, etc.).

Mme COTTEVERTE

Il y a la question de la confidentialité.

M. SELLES

Ce sera rendu anonyme.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Donc, à la place d'« *elle examine la synthèse des actions menées* », nous mettons « *elle examine le tableau de suivi des actions menées* ».

Mme KARDIANOU

D'accord. Il serait bon que les bilans que nous verrons par la suite rentrent dans cette commission de suivi de protocole.

Mme KARDIANOU

En page 8 : « *L'agent remplit le formulaire de déclaration qui est à sa disposition auprès du chargé de missions pour l'insertion des personnes handicapées ou du correspondant handicap* ». Qui est ce correspondant handicap ?

Mme COTTEVERTE

Depuis le premier protocole, les ACO ont aussi la fonction de correspondant handicap.

Mme KARDIANOU

Je ne vais pas revenir sur le débat concernant la cartographie des métiers. Par contre, nous souhaiterions, pour les commissions de suivi, avoir un suivi avec étape-bilan et échéancier sur l'énorme travail qui sera effectué par le service Organisation/Métiers/Formations. Sinon, vous ne le mettez pas dans le texte. Vous vous engagez ou vous ne vous engagez pas.

Par ailleurs, il avait été question d'une réunion à la DAMT avec Mr Croisic et le FIPH, le 11 février.

Mme COTTEVERTE

Cette réunion a eu lieu en présence de Mr Croisic et Mme Castan au FIPHFP. Nous avons évoqué la mise en place d'un projet de conventionnement qui permettrait de cofinancer un certain nombre d'actions. De plus, l'idée a été émise de faire un état des lieux des besoins et pour voir comment inclure un plan d'action dans le conventionnement. Cela demande un échéancier assez serré. Si nous voulons un conventionnement pour fin 2009, il nous faut l'état des lieux des besoins en accessibilité (pour le personnel).

Mme KARDIANOU

Par rapport au recrutement, nous proposons un tutorat de six mois à un an. Pour l'agent, cet accompagnement l'aidera à s'intégrer et le préparera à cet entretien. Sans un tutorat bien organisé, les personnes se retrouveront livrées à elles-mêmes. L'accompagnement des personnels handicapés ne peut se faire au hasard de la disponibilité des personnels. Outre les titulaires volontaires, il y a aussi des formations possibles.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Autant je comprends votre objectif, autant je crains qu'il ne freine les mesures que nous souhaitons mettre en place pour accroître le nombre de personnes handicapées. La responsabilité incombe d'abord au responsable de service et au cadre qui accepte de prendre un travailleur handicapé dans son équipe. C'est à lui qu'il revient de favoriser l'intégration du collaborateur ; nous lui en donnons les moyens. En remettant cette responsabilité à des collègues du travailleur handicapé, je crains un effet contraire et qu'on ne trouve personne pour assumer ce rôle.

Mme DURKHEIM

Ce n'est pas une mauvaise idée en soi, mais elle pose effectivement le problème de la formation.

Mme KARDIANOU

Je préfère mettre un peu plus de moyens et faire un peu plus d'efforts pour garder cette personne, plutôt que de la perdre au bout d'un an, parce qu'elle ne se sentira pas à la hauteur des tâches qui lui auront été confiées. Il faut que la personne se sente épaulée.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous sommes d'accord, mais pour moi, ce rôle revient à l'encadrement de proximité.

M. LEDUC

Au sein de la direction de l'accueil, de la surveillance et de la vente, chacun connaît le système de tutorat, qui existe depuis très longtemps et s'applique à tous les agents. Je pense qu'il serait souhaitable d'étendre ce système aux personnes handicapées de la même manière que pour les autres agents, afin qu'il n'y ait pas de différence de traitement. Mon expérience dans le domaine m'amène à penser qu'un grand nombre de personnes souffrant de handicap ne souhaite pas être traité différemment. Ma préférence irait plutôt vers la normalisation des relations de travail avec les personnes handicapées. Elles peuvent cependant avoir une relation plus étroite avec leur hiérarchie, de manière à suivre les choses plus finement.

Mme KARDIANOU

Je pense qu'il faut officialiser la forme choisie de l'accompagnement.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Serge Leduc expliquait que le dispositif d'intégration à la surveillance était précis. Il fait l'objet d'une procédure particulière et concerne tous les nouveaux arrivants. Ce dispositif est propre à la surveillance. Dans les autres structures, les relais que sont les ACO (correspondant handicap) participent à l'intégration des personnels. Il est sans doute possible de reformuler la nécessité d'un bon accueil et d'une bonne intégration des personnels en question. Nous pouvons afficher plus nettement la volonté de l'établissement et que les cadres y soient sensibilisés.

Mme KARDIANOU

Il existe des cas où l'accompagnement doit être permanent, y compris à la cantine. Il faut que ce soit dit.

Par ailleurs, pour les stagiaires handicapées, nous demandons un bilan du passage au musée (problèmes rencontrés, etc.)...

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La commission de suivi et le tableau de suivi que vous demandez ont vocation à traiter des conditions de mise en œuvre du protocole (dont la question des stagiaires).

Mme KARDIANOU

Page 14, nous souhaitons un bilan des différents contrats présentés à chaque commission de suivi. Jusqu'à maintenant, nous n'avions que la somme.

Pour le marché des fournitures et services, nous aimerions savoir jusqu'à quelle hauteur il se présente.

Mme LAIDAOU

Pour l'instant, nous n'avons pas de pourcentage, car il nous faut d'abord répertorier tous les achats du musée et en dédier une partie au secteur des travailleurs handicapés.

Mme KARDIANOU

Je dis ça, parce qu'il y a un plafond de 3 % qui pourrait être déduit du 6 %.

Mme COTTEVERTE

Il est toujours déduit.

Mme KARDIANOU

Certes, mais il ne faudrait pas que ces 3 % remplacent l'embauche des personnes.

Mme COTTEVERTE

Nous en sommes très loin. En la matière, notre marge de manœuvre est encore grande.

Mme KARDIANOU

En effet.

En page 14, pouvez-vous clarifier le paragraphe suivant : « *Accompagner le musée sur sa mise en œuvre des projets / identification du périmètre prestation compatible en termes qualitatifs et économiques, dans la limite de vingt projets par an et de l'association de dix entités* » ?

Mme LAIDAOUI

Le Gesat nous proposait dans le cadre d'un conventionnement, par rapport à notre besoin métier, notre culture, de nous aider sur la mise en place de projets.

Mme KARDIANOU

Plus loin, il est question de la charte éthique des valeurs. Nous aimerions que les RAF disposent d'un exemplaire.

M. SELLES

Accordé.

Mme KARDIANOU

Par ailleurs, dans l'état des lieux de l'accessibilité des différents postes de travail de l'établissement, nous voudrions, lors d'un prochain CHS, un bilan du rendez-vous du montage convention Louvre FIPH-FP et un calendrier des travaux.

Mme COTTEVERTE

Nous allons même essayer de faire un prédiagnostic plus rapidement, afin de prévoir un certain nombre d'actions de mise en œuvre dans le conventionnement.

Mme KARDIANOU

En page 17, sur le télétravail, nous voulions également un bilan et un calendrier.

Nous sommes désolés d'être aussi procéduriers, mais ces dernières années, nous avons été quelque peu frustrés par l'opacité de nos actions (sans dire qu'il n'y en a pas eu). Il faut rendre les commissions de suivi un peu plus attractives.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je trouve ces remarques un peu difficiles, car présidant moi-même cette commission, je trouve qu'on y a toujours très bien travaillé.

Mme KARDIANOU

Je n'ai pas dit le contraire.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

J'ajoute que nous évoluons sur un sujet où l'anonymat a toute son importance. Donc, nous donnons les informations les plus objectives possibles.

Mme KARDIANOU

Aussi, nous souhaiterions recevoir les documents en amont des commissions de suivi (une à deux semaines) afin de pouvoir également y travailler.

Certains télétravailleurs ont des difficultés pour se rendre au musée. Je ne sais pas si nous pouvons aider ces personnels pour leur transport, sachant que certains habitent loin.

Mme CASTAN

Ce sont des actions sociales prévues, soit le soutien aux frais de transport.

Mme KARDIANOU

En page 20, dans le cadre du nouveau protocole, un plan de communication est présenté. Nous voudrions également des bilans.

Pour les aides techniques et humaines et le recours à un auxiliaire de vie, les chèques CESU peuvent-ils être utilisés ?

Mme CASTAN

Le chèque-emploi services est tout à fait adapté pour rémunérer les personnels qui interviennent auprès des personnes handicapées.

M. BOYER

Comment se fait-il que les travailleurs handicapés soient absents de certains services ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

C'est tout le constat. Il s'agit de faire un état des lieux pour mieux répartir l'effort des 6 %.

Mme HADBI

Petite information. Sodexho vient de sortir le premier contrat « carte service », pour le handicap. Ils prennent en charge le transport de leurs personnels.

Dans la prise en charge des personnels handicapés, il y a quatre programmes : les titulaires, les stagiaires, la sous-traitance...

Vote : Pour : Administration, SUD, CGT – Abstention : CFDT
--

Mme COADIC

Je voulais préciser que nous avons uniquement voté sur la partie hygiène et sécurité. Sur la partie CTP, nous nous réservons la possibilité de statuer.

V. Bilan hygiène sécurité conditions de travail 2008 (pour information)

Mme COTTEVERTE

Vient de vous être remis un certain nombre de documents additifs, à savoir le bilan d'activité de l'acmo de la surveillance/nuit, le rapport d'activité de l'ACMO des autres directions et services, ainsi que le bilan formation concernant l'hygiène et la sécurité pour 2008.

Tenant compte des remarques formulées sur le bilan précédent, nous avons retiré le point sur les travaux d'amélioration des espaces de travail, puisqu'il fait l'objet du tableau de suivi CHS au fur et à mesure de l'année. Par contre, nous avons réintégré un nouveau point sur la partie insertion des travailleurs handicapés.

Mme HENOCQ

Concernant les plans de prévention, il était question, dans le projet social, de nommer un coordinateur.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous en discuterons au CTP.

Mme HENOCQ

Donc, la semaine prochaine.

Concernant les différentes trames des tableaux des ACMO, nous souhaiterions que les bilans de l'ensemble des acmos suivent la forme de la trame des ACMO du pôle culturel et de la DAMT, pour y intégrer les objectifs annuels de l'ensemble des ACMO.

Aussi, je voulais savoir où nous en étions sur les lettres de missions des ACO.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous n'avons pas avancé, mais nous allons le faire.

Mme HENOCQ

Dans le courant de l'année 2009 ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Dans le courant du mois de mars.

Mme HENOCQ

Un des ACO de la DAMT part la semaine prochaine. Avez-vous passé un avis de vacances ?

M. BOISSONNET

Pas encore. Il le sera incessamment sous peu.

M. NEE

C'est gênant. D'un point de vue social, on s'était engagé à anticiper les départs. De plus, il faudra veiller à ce que la personne choisie connaisse bien son domaine d'intervention (ateliers DAMT).

M. BOISSONNET

Nous y veillerons.

Mme HENOCQ

Concernant le bilan du PAPRIACT, l'administration s'était engagée à ce que le recueil des besoins en formation hygiène sécurité soit soumis au CHS pour avis. Pouvez-vous vous engager à respecter ce point pour 2010 ?

Mme MAHE

Il est important que les demandes soient recensées au moment du recueil des besoins. S'il y a des demandes supplémentaires, en plus des descriptifs de contenus souhaités, il faut qu'elles soient communiquées, ce qui nous permet de les intégrer dans la mécanique de recensement et d'évaluation de la faisabilité en termes de programmation. Le plan arrive ensuite, une fois que nous avons traité l'ensemble des besoins. Nous regardons la faisabilité générale. Il faudrait que le recueil des besoins corresponde au CHS du dernier trimestre.

Mme HENOCQ

« Consulter un médecin de prévention : l'ACO concerné au groupe permanent sur les projets d'aménagements ». Mme LEMMONIER doit nous présenter les plans au prochain groupe permanent qui, d'ailleurs, est annulé.

Mme COTTEVERTE

Il n'est pas annulé, c'est un jour de grève. Il est reporté à la demande des organisations syndicales.

Mme HENOCQ

Le médecin de prévention n'a pas toujours la possibilité d'être présent au groupe permanent. De quelle façon sera-t-elle dans « la boucle ».

Mme COTTEVERTE

Nous sommes en train de retravailler cette question dans le cadre du groupe permanent CHS. La réflexion est en cours. Il faudra faire des propositions au CHS tout en restant proches du décret par rapport à ce qui doit être présenté en CHS.

Mme HENOCQ

La mise en place du tableau de bord ne relève pas du groupe permanent, mais de la DAMT.

Mme LEMMONIER

C'est l'organisation du GTPCHS par rapport au CHS. Lors du dernier GTP/CHS, j'ai fait la liste de tous les travaux prévus entre 2009 et 2010.

Mme HENOCQ

Pouvons-nous avoir la liste des travaux à venir ?

Mme LEMMONIER

Oui, mais ils figurent déjà au compte-rendu de la réunion que je cite.

Mme HENOCQ

« *Participation des représentants du personnel au groupe accident du travail* ». Nous avons demandé qu'il y ait deux représentants pour la CGT.

Mme COTTEVERTE

C'est accepté.

Mme HENOCQ

« *Mise à jour du recensement des produits par direction et département après inventaires des produits utilisés* ». Pouvons-nous faire le point ?

Mme MOREAU

Nous avons eu 1 420 produits recensés et utilisés dans les départements et/ou les ateliers, sans compter ceux dont on a pris connaissance lors de l'étude du plan de prévention. Environ 400 sont sans risque majeur pour la santé. Cent-vingt nécessiteraient un suivi (travail en vase clos ou mesure d'utilisation particulière ou remplacement pur et simple).

Musée du Louvre -

Mme HENOCQ

Quelles directions sont concernées ?

Mme MOREAU

Les ateliers muséographiques (qui utilisent les plus grandes quantités), l'encadrement, la menuiserie, la peinture et la réserve des antiquités égyptiennes.

Mme HENOCQ

Par ailleurs, serez-vous en mesure de présenter le livret de circulation au CHS de juin ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous allons essayer. C'est l'objectif.

Mme HENOCQ

Pouvons-nous aussi avoir un plan au niveau des formations médicales ?

Sur le bilan, il n'y a rien dans le tableau au niveau du CACES.

Mme MAHE

Je vous présenterai la démarche en CTP. En revanche, il y a eu d'autres formations qui n'existaient pas auparavant.

Mme HENOCQ

Aussi, nous n'avons pas le recueil des besoins pour 2009 sur le montage des échafaudages.

Mme MAHE

Nous le verrons mercredi prochain.

Mme HENOCQ

« Informer les personnels et la hiérarchie des risques en cours ».

Mme COTTEVERTE

L'information est donnée en fonction des besoins.

M. CLEMENT

Sur l'utilisation des échafaudages, une réunion d'organisation est prévue pour lundi prochain. Le choix a été fait de privilégier l'instruction sur le lieu de travail, dans le cadre des instructions professionnelles données aux agents. On se sert du travail qui a été fait à partir des habilitations sur le montage et le démontage des échafaudages. Ensuite, nous déclinerons l'information à tous les utilisateurs. La procédure sera valable pour tous les utilisateurs de l'établissement.

M. BOISSONNET

Les formations ont été accordées à l'atelier des supports muséographiques qui est le prestataire de services des autres ateliers. Les demandes sont instruites dans le cadre des formations annuelles, elles viendront à leur tour dans le courant de l'année 2009.

Mme HENOCQ

Donc, on ne sait pas si la demande a été prise en compte au niveau de cet atelier.

Mme MAHE

Nous serons vigilants et nous ferons de notre mieux pour que les personnes qui en ont besoin soient formées. Il s'agit de formations réglementaires que nous mettons en priorité 1 au niveau du plan. Toutes ces formations réglementaires se déclinent souvent en plusieurs modules. Donc, il faut bien vérifier la fonction de la personne et la nécessité d'inscrire tel module plutôt qu'un autre. C'est sur ce point que nous avons des progrès à faire.

Mme HENOCQ

« Chapitre 7 : Amiante – informer spécifiquement des travaux dans les zones amiantées ».

M. BOISSONNET

La dernière intervention en date, dans des zones amiantées, a été faite à l'occasion d'une fuite importante sur un réseau situé aux pieds du pavillon Sully. L'amiante a été détectée antérieurement à l'intervention. Ensuite, l'intervention a été faite par les entreprises de maintenance qui travaillent pour nous dans un cadre parfaitement réglementaire.

M. CLEMENT

Dès que nous avons eu une suspicion, nous avons fait appel à l'Apave. L'Apave a également été sollicitée pour des préconisations de protection des travailleurs. Cette intervention donnera lieu à une mise à jour du dossier technique amiante. Il a été procédé à une élimination (coquilles de laine).

Mme HENOCQ

« Procédure d'information avec note à la signature de la DRH concernant la légionellose ».

Mme COTTEVERTE

Sur la légionnelle, des campagnes sont régulièrement faites par la DAMT. Ils me transmettent les résultats. S'il y a nécessité de fermeture pour traitement de la légionnelle, une note de Carole Étienne est envoyée aux les directeurs concernés par les zones. Il leur est rappelé que ces zones sont fermées et qu'elles ne peuvent être utilisées jusqu'à nouvel ordre. Suite au traitement curatif, un nouveau courrier est envoyé à ces mêmes directeurs, leur précisant que les installations sont de nouveau utilisables.

Mme HENOCQ

Sur les plans de prévention, il est question d'un tableau de bord annuel à réaliser. Avons-nous une idée du délai ?

Mme COTTEVERTE

Nous avons identifiés un certain nombre d'entreprises extérieures. C'est un travail de longue haleine qui va être poursuivi par le coordinateur en coactivité. Les ACMO ont une action très concrète auprès de leur direction et des donneurs d'ordre, en qualité de conseil pour élaborer le plan de prévention.

Mme HENOCQ

Concernant le plan de prévention de Main sécurité/Sin et Stes, nous devons avoir un point d'information.

M. LEDUC

Je n'étais pas au courant, mais le plan de prévention existe. Il est à la disposition des organisations syndicales.

Mme HENOCQ

Il me semble que ce plan de prévention devait être réactualisé.

M. LEDUC

Le travail a été fait, notamment avec l'actualisation des consignes pour l'évacuation de l'aire de livraison.

Mme HENOCQ

Et Sin et Stes ?

Mme LEMMONIER

Le marché Sin et Stes sera reconduit début 2010.

M. LEDUC

Si les partenaires sociaux veulent consulter les contrats, je peux donner les instructions dans ce sens.

Mme COTTEVERTE

Jusqu'à présent, les plans de prévention de la DAMT sont remis dans le registre sécurité. La nouvelle fonction de coordinateur, pour l'ensemble du Louvre, permettra de garder la trace dans le registre de l'ensemble des plans de prévention.

Mme HENOCQ

Chapitre 9 : « *Risques liés à l'utilisation des machines. Plan d'action du document unique : former et informer les utilisateurs et afficher les consignes* ». Je voulais savoir ce qui a été fait dans les ateliers.

M. CLEMENT

Les visites ont commencé. Une mise à jour est en cours. Certains affichages ont été faits, d'autres restent à faire. Je ne peux cependant pas faire de généralités, car la situation est très disparate.

M. BERNARD

Il faut savoir que les agents qui utilisent les machines à bois n'ont aucune formation pour ce faire. Deux organismes de formation étaient susceptibles de répondre au cahier des charges qui était proposé.

Mme HENOCQ

Chapitre 10 : « *Établir un tableau annuel des besoins par service en cours* ». Où en sommes-nous ?

Mme COTTEVERTE

Le document unique nous aidera à l'établir, unité de travail par unité de travail. Actuellement nous agissons de façon plus ponctuelle et en fonction des demandes des services, le service intérieur est informé des besoins et fait son possible pour équiper les services concernés en EPI. Le document unique sera notre base de travail pour les EPI.

Mme HENOCQ

Chapitre 14 : « *Prévention incendie : réactualisation des responsables d'évacuation, guide-files, serre-file et formation si besoin* »

Mme MAHE

Je n'ai pas la réponse.

Mme COTTEVERTE

Au fur et à mesure des exercices d'évacuation programmés, on réactualise la liste des responsables d'évacuation et des guides-files, serre-files. Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de besoin.

Mme COADIC

Ma première question porte sur le bilan d'activité de l'ACMO de jour. Pour tous les problèmes ayant nécessité un appel à la vigie technique, un suivi a-t-il eu lieu ?

Mme HARROUK

Oui, mais un suivi ne règle pas forcément le problème.

Musée du Louvre -

Mme COADIC

Par ailleurs, nous avons constaté qu'un certain nombre d'ACMO n'avait pas de bureau individuel.

Mme HARROUK

Aucun ACMO n'a de bureau individuel.

Mme COADIC

Parce que Mme LABRE relève un problème de confidentialité.

Mme LABRE

Pas uniquement. Il y a un problème de « pollution d'activité », puisque nous sommes quatre dans un même bureau (avec quatre missions différentes). Il n'est donc pas évident de se concentrer. Par contre, nous avons la chance de disposer de petites zones de réceptions dans lesquelles nous pouvons prendre des rendez-vous. Pour le téléphone cependant, ce n'est pas très pratique.

Mme COADIC

Est-il prévu que les ACMO soient dotés d'un bureau individuel ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Au Musée du Louvre, d'autres responsables que les ACMO doivent partager leur bureau.

M. SELLES

Je rappelle qu'en termes d'espace, nous avons obtenu « de haute lutte » le Louvre des antiquaires. Il sera désormais difficile de s'accroître davantage. Nous avons déjà beaucoup de chance d'avoir évité la délocalisation de certains services en banlieue parisienne. Il paraît difficile aujourd'hui d'avoir des bureaux individuels pour les ACMO.

Mme COADIC

En page 20, dans la thématique entretien, « *Alertes de la DRH-DS sur les tensions entre agents et encadrement des services de la direction des publics sous Pyramide, sur les décisions prises quant à l'approvisionnement des bouteilles d'eau sur les postes de travail.* ». J'aimerais savoir à partir de quelle température les agents sont en droit de demander une bouteille d'eau.

M. LEDUC

25 degrés à l'intérieur.

Mme COADIC

Y a-t-il un relevé de températures dans certaines parties du musée, en période de forte chaleur ?

M. LEDUC

Les salles rouges sont plus complexes, parce qu'elles sont juste ventilées. Certaines zones du musée ne sont pas climatisées et à l'égard desquelles il y a une souplesse pour les agents postés.

Mme COADIC

Ces zones ont-elles déjà été recensées ?

M. LEDUC

Oui.

M. BOGNON

Il faut garder une certaine souplesse. Il ne faut pas forcément se bloquer sur un degré.

Mme COADIC

Chapitre 6, page 35 : « *Informier et former le personnel sur le risque lié au bruit* ». Je rappelle que les chargés d'accueil ne sont pas les seuls agents exposés au bruit. Nous aimerions savoir la mesure peut-être généralisée aux autres agents postés sous Pyramide. Un recensement a été effectué mais il n'y a pas eu de suites.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je propose que M. LEDUC fasse le point avec son équipe administrative sur cette question.

Mme MULLER

J'ajoute que le bruit ne concerne pas uniquement les espaces sous pyramide. En page 21, il est à noter que : « *sur une forte journée, des enfants exposés à une forte pollution sonore dans la cour Puget] ont dû quitter l'espace* ». Il y a donc des problèmes de nuisance sonore.

Mme COADIC

En page 39 : « *Nombre et types de maladies professionnelles en 2007* ». Nous avons le nombre de maladies, mais pas le type.

Mme MOREAU

Ce sont les TMS : asthme, problèmes de dos et tendinites.

Mme COADIC

En page 40, sur l'élaboration du document unique, nous sommes surpris que certaines parties de ce document aient été finalisées sans avoir été présentées en CHS. Je pense notamment à la hiérarchisation des priorités dont nous aurions dû discuter préalablement.

Mme COTTEVERTE

Ce n'est pas finalisé. L'identification, la hiérarchisation des risques et un plan d'actions ont été faits avant la réorganisation de la direction de la surveillance. Un plan d'action a été présenté aux chefs de service, aux directeurs adjoints et au directeur. Ensuite, il s'agira d'établir un échéancier sur ce plan d'actions, avec une présentation au prochain CHS. Il faut que le plan d'actions soit finalisé avant d'être présenté en CHS.

Mme BERTHOMIEUX

En page 18, au niveau des visites des PC, les grilles d'aération ont été nettoyées, certes. Mais les grilles de ventilation ne l'ont pas été, surtout au PC Lemonnier.

Aussi, en page 39, il ne figure aucune déclaration de maladies professionnelles en 2008.

Mme COTTEVERTE

C'est une coquille. Il faut remplacer 2007 par 2008.

Mme MULLER

En page 20, il est fait mention d'une « *plainte d'un chef de service sur le comportement d'un agent. Visite d'un ACMO dans les zones du travail – Cause du conflit* ».

M. SELLES

La visite de l'ACMO était destinée à résoudre le conflit.

VI. Rapport d'activité médicale 2008 (pour information)

Dr MOREAU

En 2008, l'effectif infirmier s'est stabilisé, ce qui a permis de reprendre des activités qui avaient été un peu laissées de côté. Il n'y a pas eu de secrétariat dans le service sur une bonne partie de l'année. Nous avons également fermé pendant un mois le service médical, du fait des travaux de mise en place d'un second bureau médical. Nous avons continué à utiliser le logiciel de médecine du travail, surtout sur la partie du paramétrage des risques professionnels.

L'activité clinique reste stable, avec 1 242 visites médicales, 310 personnes non venues, des examens complémentaires (68 % d'examens prescrits non réalisés, d'où il est résulté des coûts de prises de rendez-vous qui n'étaient pas honorés à l'extérieur).

Les vaccinations se sont poursuivies, notamment pour la grippe. 458 agents ont été orientés vers un médecin généraliste ou des spécialistes, notamment sur les consultations de pathologie professionnelle sur la compatibilité au poste de travail. Cela concerne essentiellement les problèmes ORL ou de TMS (douleurs articulaires et musculaires).

Sur les conclusions professionnelles, ont été formulées 186 propositions d'aménagement de postes, quatre déclarations d'accidents du travail (essentiellement des TMS).

Par ailleurs, une note de la direction financière et juridique a permis de prendre en charge plus en amont les personnes qui partaient en missions à l'étranger – en vue des vaccinations nécessaires. J'ai également participé au jury de recrutement de personnes qui arrivaient à la fin de leur année de stage en tant que travailleurs handicapés et qui étaient titularisés à la DAG. En fait, l'activité s'est aussi centrée sur le dépistage par des informations brèves lors des visites médicales et les dépistages précoces du risque alcool. Il s'agit de passer des messages avant que les personnes tombent en situation de dépendance.

De plus, on relève une inquiétude des agents, mentionnée dans le cadre des visites médicales, qui relève des réorganisations (déménagements, etc.).

Quant aux actions sur le milieu de travail, en dehors de ce qui a été signalé, nous avons suivi plus particulièrement les activités de sérigraphie. L'utilisation de la fluorescence x a été faite dans l'un des départements. Nous sommes toujours en attente pour trouver comment analyser le stabilisé du jardin des Tuileries.

Nous avons fait pas mal de visites de postes suite aux visites médicales et notamment pour le travail sur écran (douleurs mal identifiées au niveau du cou ou du poignet). Ces visites ont permis de faire des préconisations et d'aménagement du poste de travail. L'écran est souvent installé en fonction du câblage. Dans ce cadre, nous avons mis en place une information avec des gestes indiqués pour limiter ces douleurs (test réalisé sur une dizaine d'agents).

Par ailleurs, nous ont été signalées nombre de difficultés d'aération, de ventilation dans les bureaux, notamment lors du déménagement au Louvre des antiquaires. Là, je suis aidée par la DAMT pour demander des mesures d'ambiance plus précises. En consultation de pathologie professionnelle, les agents demandent souvent les débits des systèmes d'aspiration, les contrôles réalisés pour corréler les symptômes avec l'activité dans ces bureaux. Le nombre de signalements a diminué, parce que nous contactons régulièrement l'ACMO qui prend en charge la situation.

On nous signale toujours des problèmes d'odeurs nauséabondes un peu partout dans le musée, notamment à Sully.

Aussi, par rapport à l'an dernier, les plaintes pour le tabagisme passif réapparaissent. Il faudra sans doute maintenir la vigilance sur le sujet du tabagisme.

Pour le suivi des EPI, nous avons tenté d'obtenir des lunettes de protection qui intégreraient les verres correcteurs. Pour les EPI contre le bruit, nous avons fait un bilan de ce qui a été mis en place pour les chargés d'accueil en 2007. Sur une trentaine de personnes, 20 ont répondu aux questionnaires. La difficulté rencontrée n'était pas sur l'entretien du matériel ou la difficulté d'utilisation, mais le fait que... On est peut-être isolé du bruit, mais en même temps isolé de son environnement. Nous avons modifié, pour trois agents qui l'ont accepté, le filtre d'atténuation qui est dans le bouchon d'oreille.

Nous avons diffusé les consignes d'urgence dans les différents services, puisque beaucoup de personnels se situent dans des services extérieurs au palais et ne savent pas forcément qui appeler en cas de problèmes.

Pour le restaurant du personnel, on a une suspicion de Tiac² avec appel des services vétérinaires qui a été infirmé suite aux analyses réalisées. Un problème de chaises à la cafétéria avait créé un accident au niveau d'un agent. Les chaises ont été changées. Le service médical est destinataire des résultats d'analyses depuis avril 2008.

Nous avons maintenu le suivi des trousse de premier secours avec un peu de difficultés du fait des déménagements. Nous avons essayé de faire un plan pour voir, avec les regroupements de services, si ça couvrirait l'ensemble des secteurs. Nous avons pris un peu de retard, mais ce sera finalisé.

Cette année, nous avons peu participé à des études ou des enquêtes épidémiologiques. Nous avons simplement terminé le relevé des indicateurs pour le ministère de la Santé au niveau du tabac, ce qui a donné lieu à une publication en 2008. En outre, j'ai participé à un colloque sur la prévention en entreprise, avec la présentation du sevrage tabagique mise en place au musée.

Sur les activités d'infirmier, nous avons enregistré une hausse des soins avec 9 297 visites, contre 7 985 en 2007. Il n'y a pas de particularité sur les soins. On retrouve à peu près les mêmes types, avec un peu plus de traumatologie.

Dans les autres activités du service, nous avons accueilli neuf stagiaires. Nous avons fait une information sur les maladies professionnelles au référent RH de la direction de la surveillance. La procédure de déclaration des accidents de travail n'est pas toujours bien connue et cela a été fait dans ce cadre. Cette information pourra peut-être renouvelée dans d'autres directions.

Nous avons participé à la mise en place de Mercure 2 et à la remise en forme de notre arborescence et des textes proposés. Nous avons également participé aux journées de préparation à la retraite. Nous avons établi nombre de documents en interne, sur les pathologies liées à la grossesse et sur certaines pathologies qu'on retrouvait lors des visites médicales ou lors des soins. Il s'agit ensuite de créer des fiches-conseils pour que les infirmières les remettent au personnel – notamment sur le mal de dos.

Les actions santé sont précisées en annexes. Nous maintenons toujours les actions principales sur l'équilibre alimentaire, les risques cardio-vasculaires, le sida, le don du sang, les troubles visuels et respiratoires. Quelques actions ont été reportées sur 2009 : venue d'un podologue et prévention suicide (qui auront lieu en mars et en mai prochain). Notez que nous regrettons la difficulté de trouver une salle dédiée à des expositions permanentes d'informations.

Sur l'action tabac, le document est mis en annexe. Depuis 2009, trois consultations supplémentaires sont proposées aux personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Ces consultations sont également ouvertes à des personnes qui ne souhaitaient pas entrer dans le programme long de consultation. Elles pourront ainsi avoir un entretien de remotivation, si elles ont déjà été présentes lors des précédentes campagnes. Peuvent également être réalisés des entretiens personnalisés à titre d'information, avec un suivi diététique plus précis. En bilan, nous enregistrons 26 % d'arrêts complets depuis la mise en place de cette aide, ainsi qu'une réduction de la consommation relevée pour les personnes qui ont suivi le programme.

² Toxi-infection alimentaire collective

Nous allons ouvrir ces consultations sur les autres consommations. Nous sommes en cours de discussion avec l'OFT au sujet de la prise en charge.

Nous avons annexé le document sur le travail du groupe AT (du bilan du groupe sur l'année). Le groupe est constitué des ACMO, de Mme Cotteverte, du service médical et des représentants du personnel. Nous avons joint le tableau montrant les préconisations et les analyses faites, ainsi que le bilan des accidents relevés au niveau des infirmeries (qui inclut les entreprises extérieures).

Sur 2008, nous avons travaillé sur une grille d'analyse d'une situation d'accident pour avoir une trame et que tout le monde puisse faire cette analyse en prenant en compte tous les points. En 2009, on prépare un document d'information pour les membres du groupe où nous aurions regroupé toutes les procédures nécessaires avant de faire une communication des différentes situations accidentogènes.

M. SELLES

Je remercie le Dr MOREAU pour l'important travail réalisé par elle et ses équipes, comme chaque année. Nous allons passer aux questions.

M. MERLET

Sur les chiffres des examens médicaux, les 310 convocations non honorées par les agents doivent-elles être retirées des 1 242 visites ?

Dr MOREAU

Non, elles s'ajoutent.

M. MERLET

Sur les examens périodiques, je n'ai pas d'élément. Il y a quelques semaines, j'ai reçu une convocation. Beaucoup de collaborateurs disent ne pas avoir été convoqués depuis longtemps. Sans théâtralité aucune, je demander de lever la main à ceux d'entre-nous qui ont passé une visite médicale au cours des cinq dernières années.

Quinze personnes lèvent la main.

M. SELLES

Une grande majorité.

M. MERLET

Je ne mets pas en cause le travail du service médical, mais normalement, tout le monde aurait dû lever le bras.

M. SELLES

Comme vous l'avez signalé, beaucoup de gens ne se rendent pas aux convocations.

M. MERLET

La réglementation doit néanmoins être respectée. J'ajoute que l'existence d'un deuxième docteur devrait, à terme, résoudre cette situation. Aujourd'hui, tout le monde aurait dû lever le bras et tel n'est pas le cas.

Dr MOREAU

Il est vrai que la mise en place du nouveau logiciel nous permettra de remplacer les listes papier (où il manquait du personnel). Nous avons aussi beaucoup de stagiaires. Je le disais, il n'y a pas eu de secrétariat sur une grande partie de l'année 2008. Là, on fait le point sur les visites périodiques en reprenant par l'ancienneté.

M. MERLET

Aussi, le circuit de transmission de la fiche de visite remise à l'agent avec les préconisations médicales a été difficile à maintenir, en particulier avec la direction de la surveillance. Est-ce désormais résolu ?

Dr MOREAU

Oui.

Mme MULLER

Sinon, vous soulignez que « *le groupe d'analyse des accidents de travail déplore l'absence de l'ACMO du musée Delacroix et d'un représentant du syndicat Sud-Culture* ». Deux remarques. On peut effectivement entrer dans une logique de dénonciations individuelles de manquement des membres du CHS, mais je ne suis pas sûre que ce soit ni très pertinent ni très constructif. Sur le fond, ce n'est pas aux organisations syndicales d'alléger le travail qui incombe à l'employeur. S'il y a une surcharge de travail à ce niveau, comme cela semble être le cas, il faudrait peut-être demander des moyens supplémentaires à l'administration.

Dr MOREAU

Ce n'est pas ça. L'an dernier, vous disiez que peu d'analyses étaient réalisées par le groupe. Nous étions moins nombreux que prévu et nous n'avons pas pu faire autant d'analyse que nous le souhaitions.

Mme COADIC

En page 8, sur la conclusion des visites médicales, un des problèmes soulevés portait sur les états de souffrance psychologique et de pathologies psychiatriques notamment pour une unité de travail du musée. Nous aimerions savoir si ces pathologies sont issues de l'organisation particulière du travail au sein de cette unité.

Dr MOREAU

Oui, « *notamment au niveau d'une unité* ».

Mme COADIC

Les causes sont-elles recherchées ?

Dr MOREAU

Oui.

Mme COADIC

En page 10, point 1, « *dans le cadre de projets d'aménagements ou réaménagement des lieux de travail relatifs à l'organisation des conditions de travail, le service médical n'a pas été sollicité* ». Il me semblait portant qu'obligation lui en était faite.

Dr MOREAU

Je n'ai pas été au groupe permanent du CHS. Je n'avais donc pas les projets proposés.

Mme COADIC

En page 12, suivi des risques psychologiques, vous parlez de la présence au musée « *de produits chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction* ». Existe-t-il une solution alternative pour remplacer ces produits par d'autres moins nocifs ?

Dr MOREAU

C'est justement le travail que nous avons poursuivi lors de la visite des ateliers avec Yann Rogier. Soit on arrive à les substituer avec un produit équivalent, soit on arrive à trouver des systèmes de travail en vase clos, ce qui est toujours un peu plus compliqué.

Mme COADIC

J'en déduis que certains de ces produits sont encore utilisés.

Dr MOREAU

Oui, en petites quantités.

Mme COADIC

Le personnel qui le manipule est-il correctement formé ?

Dr MOREAU

Oui, puisqu'ils ont des fiches-utilisateurs avec les symboles et les explications.

Mme COADIC

En page 18, dans les conclusions et perspectives : « *optimiser le suivi médical des agents, poursuivre l'action menée en milieu de travail...* » Nous continuons à soutenir que sans effectif supplémentaire, vous aurez de grandes difficultés à mener à bien les missions que vous vous êtes fixées. De plus, le recrutement du second médecin était déjà en cours lors du dernier CHS. Est-ce que des personnes se sont présentées ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Oui. Des entretiens ont eu lieu. Nous sommes au stade de la procédure de sélection.

Mme COADIC

En page 2, les analyses des accidents du travail, « *Les ACO n'ont pu rencontrer, comme prévu, les chefs de service des agents concernés par les accidents du travail. Les comptes-rendus des analyses et des chiffres de préconisations ont été transmis par courrier au chef de service comme les années précédentes* ». Donc, il n'y a toujours pas de procédures faisant obligation aux chefs de service de rencontrer les ACO.

Dr MOREAU

La procédure existe. D'abord, ils sont destinataires de l'analyse de l'accident et ils doivent ensuite nous la retourner. Simplement, nous avons simplement signalé qu'on allait changer la procédure pour accélérer le retour des fiches de préconisations.

Mme COADIC

En page 6, dans la description des accidents de travail 2008, il est question d'un Monsieur qui se trouvait dans la salle de la Vénus de Milo. On précise qu'il y a vu « *un pickpocket originaire des pays de l'Est* ». Nous ne comprenons pas ce niveau de détail. Savoir de quel pays est originaire le dit pickpocket n'est pas pertinent . Je propose de retirer ce détail.

M. MERLET

Mme ETIENNE-BOISSEAU disait au dernier CHS que la procédure de recueil des candidatures du second médecin traitant était en cours. Aujourd'hui, vous dites que les entretiens sont en cours. Pouvons-nous avoir une date de recrutement ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Tout dépendra du candidat. Il faudra d'abord se mettre d'accord avec lui sur les conditions de son engagement. Nous devrions aboutir rapidement.

Mme HENOCQ

M. BOISSONNET, concernant les préconisations qui ont été faites par le groupe, est-il possible d'avoir le détail de ce qu'il est possible de faire dans les ateliers par rapport aux préconisations ? Il y avait des choses assez précises.

M. CLEMENT

Nous prendrons pour base le rapport de M. Rogier sur lequel on greffera tous les éléments qui s'y rapportent. M. BERNARD vous expliquera mieux que moi.

M. SELLES

Nous ferons le compte-rendu dans le même cadre que le rapport de réunion de travail des ateliers, c'est-à-dire au prochain CHS, car nous aurons fait la totalité des réunions de travail d'ici là.

Mme MULLER

En page 11, vous notez que « *la collaboration avec les médecins du travail des sociétés extérieures n'a pas été systématique* » et je voulais savoir si cela s'était arrangé depuis.

Le Dr MOREAU

Non, ce n'est pas systématisé. C'est plus en fonction des problèmes rencontrés. Il n'y a pas eu d'actions communes sur l'année, comme il y a pu en avoir précédemment.

VII. Rapport d'activité de la psychologue 2008 (pour information)

Mme DURKHEIM

En 2008, j'ai rencontré 130 personnes et réalisé 963 entretiens.

Comme les autres années, ce sont plutôt des femmes qui viennent consulter, bien que la part des hommes soit en augmentation. De même, la tranche d'âge des 31/44 ans a été plus importante cette année. Les titulaires viennent toujours davantage que les contractuels ou que les agents vacataires. Il y a toujours davantage de demandes personnelles, et une stabilité des orientations issues des autres acteurs institutionnels.

Concernant la nature des demandes, on constate un équilibre entre les demandes qui relèvent de la sphère personnelle et celles qui relèvent de la sphère professionnelle. Comme le relevait Françoise Moreau, les réorganisations ne sont pas neutres dans tout ça.

Sur la nature des problèmes personnels, il y a en priorité des difficultés de couple, des dépressions et des problèmes d'alcool, et des conflits familiaux. Sur les aspects professionnels, dans la majorité des cas, il s'agit de conflits avec la hiérarchie ou de difficultés à gérer le personnel pour les encadrants. Les personnes consultent également pour réfléchir à leur pratique professionnelle ou parce qu'elles ont un désir d'évolution professionnelle.

Je signale une erreur dans mes chiffres. 10 personnes sont venues consulter pour des conflits professionnels et, en même temps, des difficultés personnelles (maladies) et 5 sont venues pour des problèmes professionnels liés et des problèmes familiaux.

En 2008, 60 personnes nouvelles sont venues consulter, 70 étaient venues l'an dernier et 46 personnes ne sont pas revenues en 2008.

En ce qui concerne les fonctions, il y a eu plus d'agents que d'encadrants.

Par rapport à 2007 et sur l'origine des demandes, un peu plus de personnes ont été adressées par un autre acteur.

En 2008, j'ai poursuivi les séances d'analyse de pratique avec les travailleurs sociaux du service des affaires sociales.

Cette année, j'ai eu une demande concernant le groupe des chargés d'accueil qui travaillent sur les questions de l'accueil des personnes handicapées à la banque d'info. J'ai été sollicité par le chef de l'unité social handicap pour suivre les retours d'expériences du groupe de travail.

J'ai poursuivi ma participation aux réunions du réseau « hygiène, sécurité et conditions de travail ». Cette année, Mme Cotteverte m'a demandé d'accompagner le groupe permanent pour essayer de remettre à plat les objectifs du groupe et d'en revoir le fonctionnement (notamment les articulations entre le GTP et le CHS).

J'ai aussi réalisé une étude sur le fonctionnement d'une unité de travail (unité PC jour), à la demande la hiérarchie de l'équipe. L'objectif de cette étude était de comprendre la nature des difficultés exprimées par l'équipe et de voir quelles étaient les ressources et comment nous pouvions trouver des axes d'amélioration du fonctionnement. L'étude s'est déroulée de novembre à décembre 2008 et les restitutions à l'équipe sont prévues les 10, 11 et 12 mars 2009.

J'ai continué à participer aux journées de préparation à la retraite. J'ai collaboré au projet social 2009/2011, notamment sur trois axes : l'étude des risques psychosociaux (un prestataire extérieur sera sollicité pour nous aider à conduire une étude), la prévention des conduites addictives et un dispositif pour mieux accompagner les réorganisations des différents services et directions.

Pour 2009, je poursuivrai le travail des consultations individuelles et ma participation aux différents projets que j'évoquais.

M. SELLES

Merci pour ce travail.

Mme HENOCQ

Nous avons rencontré l'ARACT au mois de janvier et je voulais savoir où en était la démarche.

Mme DURKHEIM

L'ARACT a demandé à nous rencontrer, ainsi que tous les syndicats. Tout le monde a participé sauf Sud Culture. Ils demanderont à rencontrer M. Selles fin mars et ils feront une proposition à l'issue.

Mme COADIC

Nous avons décidé de ne pas rencontrer le représentant de l'ARACT lorsque nous avons constaté que cet organisme était en partie géré par le MEDEF.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous le déplorons, d'autant que votre syndicat était très demandeur d'actions sur les risques psychosociaux.

Mme COADIC

Il s'agit vraiment du choix de l'organisme.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

L'idée est de voir les propositions de l'ARACT avant de prendre position. Il reste possible de faire appel à d'autres consultants pour voir jouer la concurrence. L'idée était d'avoir un support de travail pour préciser l'action à entreprendre.

VIII. Suivi des actions CHS (pour information)

M. SELLES

Mme COTTEVERTE vous a remis le traditionnel document de suivi. Beaucoup de questions ont déjà été traitées puisque nous avons examiné tous les bilans en 2008.

Y a-t-il des questions ?

Mme COADIC

Sur l'action n°11, j'ai appris qu'une convention liait le C2RMF au Louvre. Cette convention, si je m'en souviens, arrive bientôt à terme. Sera-t-elle reconduite, sachant que nous avons de nouvelles rondes à effectuer dans tous les ateliers de restauration du C2RMF ?

M. SELLES

Je rappelle qu'il fallait les rémunérer, puisqu'ils occupaient des postes du Musée du Louvre. Donc, il faudra que cette préoccupation soit prise en compte dans la renégociation de la convention.

M. LEDUC

Je ne connais pas la date de renouvellement de la convention. Je regarderai.

Mme COADIC

Comme les rondes dans les ateliers de restauration du C2RMF sont toutes nouvelles, les agents se demandent dans quelles mesures ils sont assurés en cas d'accident. Dans les ateliers de restauration, il y a des œuvres qui sont à même le sol et on n'est pas à l'abri d'une chute ou autre.

M. SELLES

Nous allons vérifier s'ils sont pris en compte par la convention.

M. LEDUC

La convention ne va pas décrire ce qui se passe en cas d'accident. La convention pose le principe d'une collaboration étroite entre les deux établissements et qui implique un peu plus fortement le Louvre pour contribuer à la protection, la sécurité et la sûreté contre le risque d'incendie de cet établissement. Cela se traduit par l'action du SPSI en cas de début d'incendie. Du reste, le système de sécurité incendie est également connecté au PCI du musée. En l'absence du personnel de surveillance de C2RMF (notamment la nuit, les week-ends et jours fériés), la convention prévoit la reprise de la sûreté de ces locaux par les équipes de surveillance du Louvre.

Lors du passage de la convention, le C2RMF n'avait pas souhaité que le personnel de surveillance du Louvre circule dans les locaux où se trouvaient les œuvres. Un certain nombre d'événements malheureux sont intervenus depuis, notamment un dégât des eaux. Il y avait un intérêt commun à affiner nos objectifs et à faire en sorte que nos équipes contribuent à la protection des collections nationales le week-end et la nuit.

Mme COADIC

Nous demandons simplement que ces rondes soient intégrées dans le plan de prévention et avoir l'assurance que les agents sont couverts.

Sur l'action n°12, au niveau des locaux sociaux (1^{er} et 2^e bloc), on me dit que c'est suite à des dégradations volontaires.

M. CLEMENT

Il y a un problème de localisation. Nous n'avons aucune trace de réclamations récentes. Donc, pour nous, le problème est réglé par l'entretien. Nous ne savons pas du tout ce que c'est.

Mme MULLER

C'est la permanence du problème qui fait que plus personne ne le signale.

M. CLEMENT

Nous enverrons une technicienne de la société Cegelec.

M. MERLET

Sur le point 10, une rumeur dit que, suite à la réorganisation, cette alvéole ne sera plus d'actualité. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Mme LEMMONIER

Nous sommes arrivés à votre conclusion de l'époque. L'emplacement qui avait été présenté ne convient ni le public ciblé ni pour les agents. Nous cherchons toujours un emplacement qui satisfasse au besoin du public et des agents.

M. MERLET

Donc, le dossier est toujours en cours.

M. NEE

Par rapport au tableau, il serait bon d'avoir une case avec l'échéance. Beaucoup de choses sont marquées « à l'étude », mais sans autre délai.

Mme COTTEVERTE

Dès que nous avons les éléments de calendrier, nous les incorporons.

Mr CLEMENT

D'abord, on répond à la question du CHS précédent (septembre 2008) concernant le changement des filtres : c'est cyclique : annuel pour les filtres et bisannuel pour les mécanismes. En plus, nous avons demandé une tournée supplémentaire, qui aura lieu entre cette semaine et la semaine prochaine, car nous ne comprenons pourquoi nous avons des plaintes d'empoussièrement sur le type de dispositif.

Débats entrecroisés

M. NEE

Il est question d'un vestiaire femme qui aurait été réalisé, mais il n'y en a pas. Cela fait des années que je demande que la DAMT recherche un vestiaire pour les femmes.

M. BOISSONNET

Nous réglerons cette question.

M. NEE

Pour dépanner, nous avons prêté le bureau du chef de service à l'atelier d'installation et à la DAMT. Cela fait six ans. Depuis deux ou trois ans, je demande à ce que l'on restitue ce bureau. Je demande qu'il y ait une recherche pour qu'on leur trouve un petit vestiaire.

IX. CR de visites CHS : Louvre des Antiquaires (pour information)

Mme COTTEVERTE

Il y a eu deux visites, une avant et une après le déménagement.

Suite à des problèmes apparus lors de l'aménagement, des actions ont été mises en place – avec un suivi de l'ACMO du pôle culturel, la DAMT et le médecin de prévention – pour améliorer un certain nombre de dysfonctionnement ou de difficultés qui avaient pu être observées à ce moment.

Mme COADIC

Sur la visite du 12 janvier, le premier problème signalé est celui des appareils de chauffage trop bruyants. La solution est que les agents gênés par le bruit arrêtent le chauffage.

Mme LEMMONIER

L'air qui circule dans les bureaux est un air déjà traité à 21°. L'appareil permet de le réchauffer ou de le refroidir. Ce n'est qu'un appareil d'appoint.

Mme COADIC

Au bureau 501, il n'y a pas de chauffage. A priori, l'appareil de chauffage n'est pas raccordé au réseau. Est-ce prévu ?

Mme LEMMONIER

Sur l'immeuble, nous dépendons de la société de maintenance employée par le propriétaire de l'immeuble. Nous faisons passer les demandes de travaux à cette entreprise par une vigie locale qui est en rapport avec notre vigie technique. Nous n'avons aucun lien contractuel avec le prestataire intervenant.

Mme LABRE

Je précise que la DAMT a fourni un radiateur aux agents de son bureau.

Mme COADIC

Par ailleurs, concernant l'hydrométrie, il semble y avoir un problème de sécheresse de l'air. La DAMT propose qu'après avis médical, il soit proposé à l'agent un humidificateur. Existe-t-il d'autres solutions que d'installer un humidificateur par bureau ?

Mme LEMMONIER

Certains bureaux ont été identifiés sur un problème de sécheresse de l'air. Nous allons faire des analyses pour vérifier l'hydrométrie et la qualité de l'air. Nous avons fourni un humidificateur à une personne.

Mme COADIC

L'identification est-elle consécutive aux agents s'étant plaints ? Certains sont plus sensibles à la sécheresse que d'autres, mais sur le long terme, des pathologies pourraient apparaître.

Dr MOREAU

Pour analyser, nous avons déterminé les bureaux avec plainte et les bureaux sans plainte pour comparer les qualités de l'air et voir les problèmes rencontrés.

M. MARTIN

Je voulais savoir s'ils ont trouvé les filtres qui pouvaient changer la température de 5 600 ° pour 3 200 °.

Mme LEMMONIER

Nous avons une réunion en mars pour faire des tests dans le bureau de Mme Labre pour les deux supports d'éclairage (filtre sur les plafonniers).

X. Visites CHS 1^{er} semestre 2009 (pour confirmation)

Mme COTTEVERTE

Nous sommes en attente des propositions des syndicats.

Mme HENOCQ

Comme nous ne pourrions faire l'ensemble, nous allons sectoriser et hiérarchiser les priorités par rapport au plan de la DAMT qui nous avait été transmis lors de la visite Spie-Cegelec.

Mme COTTEVERTE

Nous nous sommes posés la question du risque d'emmener toute une délégation dans des lieux qui peuvent être difficilement accessibles.

M. BOISSONNET

Il y a effectivement une limite d'effectifs pour la visite de certains combles.

M. MARTIN

Est-il possible de faire une visite des vestiaires/toilettes/douches à côté de la régie basse ? Ils sont dans un état déplorable.

Mme COTTEVERTE

D'accord.

XI. Questions diverses

Mme TAIBI

La personne qui travaille à la médiathèque est soumise à un froid intense.

Mme COADIC

Concernant le jardin des Tuileries et son éventuelle fermeture en cas de conditions climatiques exceptionnelles, nous aurions aimé savoir quels étaient les critères de fermeture et qui étaient les décisionnaires.

M. SELLES

C'est Serge Leduc qui propose à la direction du Louvre.

M. LEDUC

Cela concerne principalement les risques liés à la tempête. Lorsqu'un avis de tempête est signalé par Météo France, le jardin n'est pas ouvert jusqu'à ce que l'avis soit levé. Les agents disposent également d'anémomètres (pour mesurer la vitesse du vent).

Mme MULLER

En dehors des questions vent, lors de cet hiver qui a été rude, les jardins de la ville ont été fermés à plusieurs reprises, alors que les Tuileries restaient ouvertes. Il y a des risques de chute (verglas).

M. LEDUC

La neige avait été dégagée sur les marches qui desservent les accès principaux du jardin (est/ouest et nord/sud). Ces marches ont également été sablées par la DAMT. Il n'y avait pas plus de risque de circuler sur ces marches que sur l'ensemble des trottoirs parisiens.

Mme MULLER

Donc, à part le bulletin d'alerte de Météo France, ça reste ouvert.

M. BOYER

Nous avons obligation de fermer le jardin des Tuileries lorsque le vent dépasse 80 km/h. Peut-être que les agents devraient être formés à savoir fermer le jardin très rapidement, à anticiper. En 1999, les choses volaient en l'air et les agents se cachaient parce qu'ils avaient peur.

Musée du Louvre -

M. SELLES

Il faudrait que les agents anticipent sans nécessairement avoir à les former.

En l'absence d'autres questions diverses, le président lève la séance à 18 h 42

Le Président
Didier SELLES

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint
SUD Culture